



**ASSOCIATION CULTUELLE DE
L'EGLISE REFORMEE DE LYON**

Association déclarée Lois 1901 et 1905

**Siège social : 6 B Cours de la Liberté
69003 LYON**

**ASSOCIATION CULTUELLE DE
L'EGLISE REFORMEE DE LYON
Rapports du Commissaire aux comptes
Exercice clos le 31/12/2009**

Ce document contient 12 pages

expertise comptable social conseil commissariat aux comptes audit

Le Thelemos 12 et 15, quai du Commerce C.P. 50203 69336 Lyon Cedex 09
Tél. 04 78 43 45 55 Fax 04 78 64 83 42 www.orial.fr

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon

Membre des réseaux internationaux AGN et JPAI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mars 2006, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- . le contrôle des comptes annuels établis en euros de l'ASSOCIATION CULTUELLE DE L'EGLISE REFORMEE DE LYON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- . la justification de nos appréciations,
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil presbytéral. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association culturelle à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les actifs immobilisés sont évalués et amortis comme indiqué dans l'annexe, dans les règles et méthodes comptables. Nous nous sommes assurés que ces règles étaient bien respectées.
- Et nous avons pu, dans le cadre de notre audit, nous assurer que les legs, donations et dons sont utilisés conformément aux informations données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

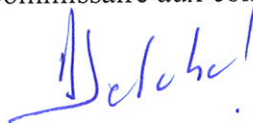
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil presbytéral et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 23 mars 2010

Pour SAS ORIAL

Commissaire aux comptes



Antoine DELOBEL

Fondé de pouvoirs

EGLISE REFORMEE DE LYON

6, cours de la Liberté
69003 - LYON

BILAN CUMULE AU 31/12/2009					
ACTIF			PASSIF		
	2009	2008		2009	2008
Immobilisations Nettes	5 001 786	5 110 324	Reserve Patrimoine intégré	2 744 436	2 452 808
Terrains Temples	746 017	694 800			
Constructions Temples	4 371 174	2 032 392	Réserve affectée Immobilier	1 487 024	1 566 110
Orgues Temples	588 215	588 215	Central	287 474	71 825
Mat de bureau Administration	29 146	4 078	Central pour Est lyonnais	1 110 561	1 402 189
Immo en cours Est Lyonnais	0	2 330 293	Fonds d'urgence	15 245	15 245
Amortissements immobilier	-732 765	-539 454	Provisions pour Immeubles ERL	12 085	12 085
			Guillotière	6 578	3 657
Caution loyer Aumonerie	2 350	1 920	Change	7 042	13 070
			Oullins	21 937	21 937
			Est lyonnais	26 102	26 102
Autres créances	14 760	29 462	Réserves diverses	460 955	539 725
Produit à recevoir Cibles Paroisses	3 661	3 852	Central	406 094	481 357
Produit à recevoir Loyers CPCV	4 634	11 545	Jeunesse	-560	7 788
Produit à recevoir Subvention Aumon	4 450	12 250	Guillotière	41 808	32 686
Avance Guillotière ORD Guillotière	500	1 031	Brotteaux	11 770	12 696
Produit a recevoir Guillotière	400	0	Change	21 987	26 219
Produit a recevoir Oullins	800	0	Oullins	2 948	2 018
Produit a recevoir Est Lyonnais	33	0	Est lyonnais	-23 093	-23 038
Produit à recevoir Dons	208	785			
Caisses sociales	74,00	0	Résultat net	591 426	133 783
			Résultat Central	-166 577	-75 263
Titres de placement Central	207 536	0	Résultat Immobilier	56 000	215 649
			Résultat Immobilier Est Lyonnais	681 692	0
Dépôt UNACERF Oullins	50 877	49 808	Jeunesse	3 289	-8 348
			Guillotière	10 826	12 044
Disponibilités	314 604	320 293	Brotteaux	-342	-926
			Change	-4 642	-10 259
Banques	313 582	319 970	Oullins	8 467	930
Central	264 573	265 767	Est lyonnais	2 712	-44
Guillotière	933	7 117			
Brotteaux	11 427	11 770	Fonds dédiés Dons & Legs	188 575,82	691 124,44
Change	5 833	17 957			
Oullins	23 047	14 723	Subventions net. d'investis.	66 697	74 202
Est Lyonnais	7 768	2 635			
			Emprunts divers	19 855	19 845
Caisses	217	323	Emprunt UNACERF Change	2 500	
Central	204	311	Emprunt paroissien Est Lyonnais	11 000	18 000
Guillotière	13	13	Emprunt paroissien Guillotière	5 000	
Intérêts bancaires à recevoir Centra	398	0	Virement de fonds	1 355	1 355
Virements de fonds Central	407	0	Frais bancaires à payer Central	0	490
Charges à étaler Aumonerie	54 012	59 790	Fournisseurs	33 069	34 685
			Fournisseurs Central	12 073	
Charges constatées d'avance	3 169	4 563	Fournisseurs RG Central	5 783	
CCA Central loyers	412	1 505	Founisseurs Guillotière	0	22 900
CCA Guillotière	1 341	0	Fournisseurs Change	532	
CCA Oullins	118	1 418	Fournisseurs Fact non Parvenues	14 681	11 785
CCA Est Lyonnais	1 298	1 640			
			Autres dettes	57 056	63 879
			Caisses sociales à payer Central	891	964
			Fonds immobilier Brotteaux	3 361	3 361
			Provision pour cible	7 344	9 844
			Legs Oullins	45 460	45 460
			Pdt d'avance Change	0	4 250
TOTAL ACTIF	5 649 094	5 576 161	TOTAL PASSIF	5 649 094	5 576 161



EGLISE REFORMEE DE LYON
6, cours de la Liberté 69003 - LYON

COMPTE DE RESULTAT CUMULE

2009

	TOTAL 2009	TOTAL 2008
<i>Evangélisation Jeunesse</i>	66 629	101 393
<i>Fourniture énergie</i>	81 179	65 460
<i>Loyers et charges</i>	37 923	32 667
<i>Entretiens réparations</i>	46 261	30 141
<i>Assurances</i>	7 237	39 952
<i>Documentation colloques</i>	5 244	4 976
<i>Honoraires</i>	23 017	5 801
<i>Moyens d'information</i>	7 212	9 681
<i>Dessertes paroissiales</i>	35 805	40 791
<i>Affranchissements téléphones</i>	17 052	15 768
<i>Contributions Région Consistoire</i>	544 877	542 467
<i>Cotisation ASEMRF</i>	720	800
<i>Taxes foncières</i>	12 471	11 829
<i>Salaires et charges</i>	219 457	200 218
<i>Activité lucrative Charges</i>	3 359	0
<i>Autres charges de gestion</i>	3 084	7 586
<i>Pertes sur cibles antérieures non versées</i>	0	18 722
<i>Frais financiers</i>	1 001	1 602
<i>Amort immobilisations</i>	193 312	76 121
<i>Valeur Nette Compt Immob cédées</i>	244 000	84 351
<i>Charges exceptionnelles</i>	20 156	
<i>Dons solidarité Paroisses</i>	10 542	2 600
<i>Dons solidarité Région</i>	289	536
<i>Versements cibles</i>	-4 682	2 104
<i>Engagement a réaliser Dons</i>	15 826	0
<i>Engagement à réaliser Legs</i>	172 750	0
Total des charges	1 764 721	1 295 565
<i>Offrandes Nominatives</i>	566 877	531 364
<i>Offrandes Anonymes</i>	128 835	111 380
<i>Activités lucratives</i>	19 340	17 374
<i>Remboursement : Divers frais</i>	122 224	119 984
<i>Subventions d'exploitation</i>	95 140	86 297
<i>Subvention UNACERF Ministère</i>	197 815	177 729
<i>Subvention UNACERF et Autres</i>	18 885	7 950
<i>Produits financiers</i>	3 127	53 078
<i>Ventes immobilières</i>	311 000	300 000
<i>Dons et legs</i>	179 389	0
<i>Quote part subvention repris/immo</i>	7 504	985
<i>Dons solidarité Paroisses</i>	4	2 600
<i>Produits exceptionnels</i>	14 882	20 607
<i>Engagement repris fds dédiés Dons</i>	691 124	
Total des produits	2 356 147	1 429 348
Résultat d'exploitation	591 426,28	133 782,68



A N N E X E

2 0 0 9

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2009 dont le total est de 5 649 094 €.

Et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat (excédent) de 591 426.28 €.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil presbytéral.

FAITS CARACTERISTIQUES

• En conséquence des dispositions de l'Ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005 et du décret 2006-335 du 21 mars 2006, les associations culturelles dépassant le seuil de 153 000 € de dons annuels sont, à compter du 1^{er} janvier 2006 soumises aux obligations issues de l'article L.612-4 du Code de commerce, notamment l'établissement de comptes annuels comprenant un bilan, un compte du résultat et une annexe comptable.

L'association, entrant dans le champ d'application de ces nouvelles dispositions, a modifié les principes d'évaluation de ses comptes. La comptabilité, antérieurement tenue sous la forme « recettes-dépenses », est désormais tenue sous la forme de la comptabilité d'engagements.

La présentation des comptes a également été modifiée en respect des règles édictées par le Code de commerce. Anciennement présentés par nature de dépenses et de recettes dans le document intitulé « Etat récapitulatif », ils sont présentés, depuis 2006, en deux éléments :

- le bilan détaillant les actifs et les passifs de l'association à la clôture de l'exercice 2009,
- le compte de résultat récapitulant les charges et les produits du même exercice

1) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les évènements significatifs de l'exercice 2009 dont les incidences comptables et financières sont plus amplement détaillées dans les informations de l'annexe, sont les suivants :

Le terrain de Caluire et Cuire a été cédé pour un montant de 300 000 €.

La livraison définitive de la construction du temple de l'Est Lyonnais

2) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.



2.2 – L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 2.3.

2.3 – Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence de méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- Ensembles immobiliers

L'évaluation des actifs immobiliers a été opérée selon les modalités ci-après :

- pour les biens apportés ou acquis depuis plus de 10 ans au 1^{er} janvier 2006 selon la valeur déclarée lors de l'opération de valorisation des biens détenus par l'association en 2001, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis 2001 jusqu'au 31 décembre 2005.

- pour les biens apportés ou acquis depuis moins de 10 ans selon la valeur portée à l'acte, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis l'acquisition ou l'apport du bien jusqu'au 31 décembre 2005.

- Autres immobilisations corporelles

L'évaluation repose sur :

- l'inventaire dressé en 2001 et la valorisation fournie à cette date pour les biens concernés (orgues, mobiliers du Temple, mobilier de bureau...), auquel ont été ajoutés les biens acquis et clairement identifiés sur la période de 2001 à 2009, valorisés au prix d'achat sous déduction d'amortissements calculés selon un taux adapté à chaque nature de biens depuis la date d'achat jusqu'au 31 décembre 2009.

- La rémunération des ministres en poste et les charges sociales ou fiscales attachées est comptabilisée dans les charges de l'association. Cette inscription n'a aucune incidence sur le résultat dans la mesure où le financement de cette masse salariale relève réglementairement de l'Eglise réformée de France. Il est en effet constaté au compte de résultat un produit d'exploitation d'égale montant.

3) NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE				
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Cessions Rebutis	
1-Immobilisations incorporelles				
Total 1				
2-Immobilisations corporelles				
. Terrains	694 800	295 786	244 000	746 586
. Constructions	2 032 392	2 332 846	0	4 365 238
. Autres immobilisations corporelles	592 293	25 068		617 361
. Immobilisations en cours	2 330 293	0	2 330 293	0
Total 2	5 649 778	2 653 700	2 574 293	5 729 185
3-Immobilisations financières	1 920	430		2 350
Total 3	1 920	430	0	2 350
TOTAL GENERAL 1-2-3	5 651 698	2 654 130		5 731 535

ETAT DES AMORTISSEMENTS				
AMORTISSEMENTS	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Dotations de l'exercice	Cessions Rebutis	
1-Immobilisations incorporelles				
Total 1				
2-Immobilisations corporelles				
. Constructions	363 374	166 137		529 511
. Autres immobilisations corporelles	176 080	27 175		203 254
Total 2	539 454	193 312		732 765
TOTAL GENERAL 1-2	539 454	193 312		732 765

• La comptabilisation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2009 repose sur les règles suivantes :

- ensembles immobiliers

Les ensembles immobiliers intégrés ou acquis sont évalués comme suit :

- Terrain : valeur portée à l'acte ou 20% de la valeur globale de l'ensemble immobilier lorsque l'évaluation du terrain n'est pas stipulée.
- Construction : prix de revient de la construction

Pour la comptabilisation des constructions, il est fait application des nouvelles dispositions issues du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la dépréciation des actifs, notamment celles relatives aux ensembles immobiliers, à savoir la méthode de l'amortissement par composant.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- L'association s'est prévaluée de la méthode simplifiée, dite prospective, fondée sur la réallocation des valeurs nettes comptables, à savoir :
 - La ventilation des valeurs nettes comptables des ensembles immobiliers au 01.01. 2006 entre les composants identifiés,
 - La définition d'un plan d'amortissement adapté à chaque composant,
 - La détermination de la dotation aux amortissements de chaque composant à partir de la durée d'utilisation résiduelle au 1^{er} janvier 2006.
- La nature des composants « constructions », les critères de valorisation des composants et des durées d'utilité sont résumés dans le tableau ci-après :

NATURE DU COMPOSANT	VALORISATION DU COMPOSANT	DUREE D'UTILITE
Structures et assimilés	80%	50 ans
Façade /Etanchéité/Toiture	10%	15 ans
Installations générales techniques	10%	20 ans

- Il est tenu compte sur le plan comptable de la valeur résiduelle des actifs immobiliers. **En conséquence, il n'est pas pratiqué d'amortissement sur les structures et assimilés des ensembles immobiliers anciens.**

- Autres immobilisations corporelles

Elles sont traitées en tant qu'éléments non décomposables, sans valeur résiduelle, et sont amorties sur leur durée d'utilité.

- Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire au taux suivants :

<i>Immeubles :</i>	6,67 %
<i>Agencement des immeubles :</i>	5 à 10 %
<i>Orgues :</i>	4 %
<i>Matériel de bureau et mobilier :</i>	5 à 20 %

3.2. PROVISIONS

NEANT

3.3. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

- Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au prix d'acquisition (hors frais d'acquisition accessoires).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Lorsque la valeur à la date de clôture est inférieure à la valeur figurant au bilan, une provision pour dépréciation est constituée à concurrence du montant de la différence entre ces deux valeurs.

3.4. COMPTES DE REGULARISATION

Ils comprennent à l'actif :

- des charges à étaler sur l'appartement de l'aumônerie pour 54 012 €

3.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constatée pour chacune d'elles.

ETAT DES CREANCES ET DETTES					
RUBRIQUES	Montant brut	Dont		Dont	
		Sur Régions ER	Sur Autres	A moins d'un an	A plus d'un an
CREANCES					
1. Actif immobilisé					
- Prêts divers					
- Cautions					
2. Actif circulant					
-Créances sur Régions					
- Autres créances	14 760	0	14 760	14 760	
TOTAL CREANCES	14 760	0	14 760	14 760	
DETTEES					
1. Emprunts et dettes financières	19 855	2 500	17 355	15 855	4 000
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 069	0	33 069	33 069	
3. Dettes fiscales et sociales	891		891	891	
4. Autres					
- Dettes aux Régions					
- Autres dettes	57 056		57 056	57 056	
TOTAL DETTES	110 871	2 500	108 371	106 871	4 000

3.6. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
SITUATIONS	au début de l'exercice	Affectations du Résultat 2008	au 31/12/2009 avant affectation du résultat 2008
1. Fonds statutaires			
- Patrimoine intégré	2 452 808	291 628	2 744 436
Total fonds statutaires	2 452 808	291 628	2 744 436
2. Réserves statutaires ou contractuelles			
Total réserves statutaires			
3. Autres réserves			
- Réserve immobilisations	1 566 110	-79 086	1 487 024
- Réserve générale	539 725	-78 770	460 955
Total autres réserves	2 105 835	-157 856	1 947 979
TOTAL	4 558 643	133 772	4 692 415

La variation des réserves correspond pour l'essentiel aux mouvements ci-après :

La réserve « Patrimoine intégré » représente la contrepartie des actifs incorporels et corporels détenus au 1^{er} janvier 2006 et intégrés selon la méthode développée au chapitre 2, diminuée des amortissements de l'exercice pratiqués sur cet exercice et des sorties d'immeubles, soit 2 744 436 €,

L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, soit un excédent de 133 783 €, a été approuvée par l'assemblée générale en date du 26 Mars 2009

3.7. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée.

4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnelles par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.



5) AUTRES INFORMATIONS :

5.1. LEGS ET DONATIONS EN COURS ET DONS

LEGS, DONATIONS ET DONS		
LEGS ET DONATION		
	NOMBRE	VALEUR ESTIMEE EN K€
. Libéralités acceptées par le Conseil presbytéral en attente d'autorisation administrative		
<i>Dont legs acceptés en 2009</i>	1	
. Libéralités autorisées en attente de délivrance		
<i>Dont legs autorisés en 2009</i>	1	180
TOTAL	2	180
<i>Dont libéralités à reverser aux régions</i>		18

DONS MANUELS				
	AU 01/01/09	VERSES EN 2009	UTILISES EN 2009	AU 31/12/09
DONS RECUS POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EGLISE REFORMEE	0	695 712		642 743
UTILISATION DES DONS				
. Reversés à la Région			-544 877	-542 467
. Utilisés au fonctionnement de l'église locale et des paroisses			-150 835	-100 276
SS/TOTAL DES DONS AFFECTES AU FONCTIONNEMENT	0	695 712	-695 712	0
DONS RECUS POUR LA CONSTRUCTION DU TEMPLE DE L'EST LYONNAIS Réservé pour cette utilisation	691 124	13 635	-704 759	0
DONS RECUS POUR LA RENOVATION DU GRAND TEMPLE Réservé pour cette utilisation	0	15 826		15 826

5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés n'a été constituée dans les comptes de l'association.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

- Exercice clos le 31 décembre 2009 -

ABSENCE D'AVIS DE CONVENTIONS

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association culturelle, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Lyon, le 23 mars 2010
Pour SAS ORIAL
Commissaire aux comptes



Antoine DELOBEL
Fondé de pouvoirs